

Métiers de la coiffure

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié. Il est compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle ; il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage. Il conseille également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

ORGANISATION

Session de 25 élèves maximum par classe
Durée complète de la formation : 800 heures en 2 ans.

RYTHME DE FORMATION

Une journée en CFA par semaine.

OBJECTIFS DE FORMATION ET PERSPECTIVES PROFESSIONNELS

- Le conseil et la vente de produits, matériels et services
- La conception de coiffure personnalisée
- La mise en œuvre des techniques de soins capillaires, de coloration et d'éclaircissement
- La création et la réalisation des coupes aussi bien féminines que masculines
- La conception et la réalisation de coiffures évènementielles
- La conception de coupes masculines spécifiques ainsi que la réalisation d'une taille du système pilo-facial.
- L'exercice du métier prend en compte la connaissance de l'entreprise, la réglementation et les normes en vigueur, la santé et la sécurité au travail, la qualité et le développement durable. La maîtrise des outils informatiques et des logiciels professionnels est également requise.

RÉCAPITULATIF DES TÂCHES

Création d'une coiffure : Couleur, coupe et rasage
Frisage, défrisage
Coupe homme, taille de barbe et rasage
Coiffure évènementielle
Sciences et technologies
Vente conseil
Management et gestion d'un salon de coiffure

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Création, couleur, coupe, coiffage
- Modification durable de la forme
- Option A-coiffure évènementielle
- Option B-coupe homme et entretien du système pilo-facial
- Vente et conseil
- Management et gestion d'un salon de coiffure
- Arts appliqués à la profession
- Biologie appliquée
- Physique Chimie appliquées
- Chef d'œuvre

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

- Expression et connaissance du monde
- Epreuve facultative langue vivante

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Le contrat d'apprentissage est conclu entre l'apprenti et un employeur

- La durée du contrat varie de 12 à 24 mois selon le profil de l'apprenti.
- L'apprenti doit avoir entre 16 et 29 ans, possibilités de dérogations
- Prise en charge du coût de la formation
- Rémunération pour l'apprenti durant la formation

ÉVALUATION

- Contrôle continu des connaissances et examen blanc, jury composé de professionnels et professeurs
- Formation sanctionnée par un examen final de l'Éducation Nationale

CONDITIONS D'ADMISSION

- Entretien d'admission
- CAP Coiffure minimum

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Dossier de candidature disponible sur le site internet ou par courrier sur demande.

Dossier à adresser accompagné des pièces demandées

Réception du dossier complet > Traitement de la candidature sous 15 jours > Entretien de motivation > Décision d'admissibilité

Inscription jusqu'au 15 juin, ensuite, examen du dossier en fonction des places disponibles

ENGAGEMENT QUALITÉ

L'École MATILE a obtenu la certification Qualiopi au titre des catégories : Actions de formation et Actions de Formation par Apprentissage



Signataire de la Charte Formation et Handicap
Réfèrent handicap : referent-handicap@ecole-matile.com



Diplôme de l'Education Nationale



RNCP 38231



LA ROCHELLE

Rue Nicolas de Largillière
17000 La Rochelle
Tel : 05 46 68 91 48

secretariat@ecole-matile.com
www.ecole-matile.com

CFA et établissement privé hors contrat

POITIERS

4-6 Rue Boncenne
86000 Poitiers
Tél : 05 49 55 20 10